



Madame, Monsieur, cher.e curiste,

Vous allez prochainement suivre une cure thermale dans notre établissement, et nous tenons à vous remercier de la confiance que vous nous témoignez ainsi.

Dans le contexte sanitaire actuel lié à la Covid-19, des mesures d'hygiène et de sécurité renforcées sont mises en œuvre afin d'assurer votre sécurité sanitaire ainsi que celle de nos personnels. Elles ont été élaborées en collaboration avec des médecins et validées par la Direction Générale de la Santé, pour que votre séjour se déroule en toute sérénité.

L'ÉTABLISSEMENT THERMAL : UN ÉTABLISSEMENT DE SOINS SÉCURISÉ

L'établissement thermal fait l'objet d'une **double série de mesures** : certaines sont désormais bien connues et s'appliquent à tous les Etablissements Recevant du Public, d'autres sont spécifiques aux Thermes.

Côté Thermes

- l'établissement a désigné un référent Covid-19 et tous les personnels sont formés à l'application des mesures spéciales prises dans le contexte de la Covid-19,
- le personnel est doté d'un trousseau d'Equipements de Protection Individuelle, adapté à chaque environnement de soins et à chaque activité,
- la ventilation/aération des locaux a été adaptée pour favoriser le renouvellement en air neuf,
- l'accès à l'établissement thermal est en permanence contrôlé pour éviter une trop forte concentration de personnes au même moment,
- la signalétique a été conçue pour vous accompagner tout au long de votre parcours de soins,
- les protocoles de nettoyage/désinfection avec des produits virucides ont été renforcés (fréquence, surfaces de contact, méticulosité),
- les protocoles de certains soins ont été aménagés :
 - la fréquentation du bassin est limitée à 9 personnes. En outre, la chloration ne permet pas au virus de survivre dans les bassins
 - le massage sera pratiqué exceptionnellement sans eau, le la kiné utilisera un baume thermal
 - faute de pouvoir utiliser les lève-malade pour les soins en baignoire, ceux-ci seront remplacés par des douches circulaires
- les animations « cure active » ont été réduites et se déroulent en extérieur dans la mesure du possible. Celles maintenues en intérieur sont limitées en nombre de participants et le port du masque y est obligatoire,
- l'établissement s'est engagé auprès de son Agence Régionale de Santé à respecter les recommandations inscrites dans le Référentiel sanitaire de la profession.

Côté Curistes

- l'état de santé des curistes fait l'objet d'un suivi régulier. Dans les 15 jours qui précèdent son arrivée, chacun est invité à valider, si besoin en prenant l'attache de son médecin traitant ou du médecin thermal, que la venue en cure n'est pas contre-indiquée ; pendant le séjour, le curiste est régulièrement suivi par son médecin thermal,

- **le port du masque est obligatoire dès l'entrée dans l'établissement thermal** (le curiste doit se le procurer lui-même). Des masques chirurgicaux seront proposés à prix coûtant aux curistes ayant oublié leur masque. Seuls les soins en piscine et de douche ne sont pas soumis à cette obligation,

- le nettoyage ou la désinfection des mains sont obligatoires à l'entrée de l'établissement thermal, et fortement recommandé entre chaque soin,

- au vestiaire, le volume des effets personnels acceptés est limité au strict nécessaire et isolé,

- la distance de 1m de tous côtés doit être respectée (à l'exception de certains soins qui ne peuvent être réalisés qu'au contact ou à proximité du curiste). Cette distance s'impose en particulier dans les zones d'attente, lors des déplacements et des croisements dans les soins,

- la température frontale sans contact sera prise tous les jours dans l'établissement thermal,

- enfin chaque curiste est appelé à faire preuve de civisme et de responsabilité : hygiène personnelle, autosurveillance des symptômes, respect des gestes barrières, entretien des masques lorsqu'ils sont lavables.

AVANT DE VENIR EN CURE

Si vous êtes dans l'un des cas évoqués ci-dessous, **prenez l'avis de votre médecin traitant ou de votre médecin thermal**. Il vous indiquera s'il est éventuellement souhaitable que vous reportiez la cure.

1° Vous avez plus de 65 ans et vous avez des problèmes de santé qui altèrent votre forme, en dehors de ceux qui justifient la cure

2° Vous présentez ou avez présenté au cours des quatorze jours qui précèdent votre début de cure un ou plusieurs des symptômes évocateurs de la Covid-19 :

- ◆ Sensation fébrile ou fièvre supérieure à 38°C
- ◆ Maux de tête
- ◆ Eternuements ou toux
- ◆ Fatigue intense et anormale
- ◆ Maux de gorge
- ◆ Problèmes respiratoires
- ◆ Pertes du goût ou de l'odorat

Dans tous les autres cas, il est temps de (re)prendre le chemin de l'établissement thermal et de traiter votre affection chronique.

Enfin, la Direction Générale de la Santé a fait savoir qu'il serait utile, mais pas obligatoire, de réaliser un test RT-PCR dans les 3 jours qui précèdent la cure. Dans ce cas, le résultat doit être adressé à votre médecin thermal.

N'OUBLIEZ PAS...

N'oubliez pas de partir avec un nombre suffisant de masques chirurgicaux ou « grand public ». S'il s'agit de masques lavables, nous vous recommandons de vous en munir de 3 au minimum afin qu'ils puissent sécher avant leur prochaine utilisation.

Dans l'attente du plaisir de vous accueillir en toute sécurité, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, cher.e curiste, nos salutations distinguées.

Emmanuel SANFILIPPO, Directeur d'exploitation